



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

Séance du 21 décembre 2022

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 21

Dont pouvoirs : 6

Date de la convocation : 16/12/2022

Date de publication : 22/12/2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt et un décembre, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, M. Christophe CHAUMARD, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, M. Gino FIN, Mme Michelle PERRIN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Carole PERRIN, M. Jules DONZELOT, M. Michel PAPE.

Étaient absents non excusés : Mme Yannick CHARRETEUR, M. MICHEL FELDMANN, M. Alain CONSTANT (pour la délibération n°2022-90)

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, Mme Eliane BARNICAUD en faveur de Mme Cécile PAULIN, M. Patrick EMOND en faveur de M. Patrick ROSSETTI, Mme Carole PERRIN en faveur de Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Michel PAPE en faveur de M. Olivier MERCIER.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2022-095

OBJET : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA MISSION LOCALE

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

La Mission Locale du Comtat Venaissin est une association de loi 1901.

Ses orientations sont définies par un Conseil d'administration qui regroupe des élus de son territoire de compétence.

En concertation avec ses différents partenaires, la Mission Locale est un service public d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire. Prioritairement, il s'agit de jeunes sans qualification.

Par délibération en date du 23 septembre 2020, le conseil municipal a procédé à la désignation de M. Romain DETHES en qualité de représentant de la commune auprès de la Mission Locale du Comtat Venaissin.

Par courrier en date du 15 décembre 2022, M DETHES a fait part de sa volonté de démissionner de son poste.

Il convient en conséquence de pourvoir à son remplacement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, l'article L.2121-21,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement de M. Romain DETHES, représentant du Conseil municipal au sein de la Mission locale, démissionnaire

Considérant la candidature de M. Alain CONSTANT,



Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletins secrets.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Alain CONSTANT comme représentant de la commune auprès de la Mission Locale du Comtat Venaissin

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture
de Vaucluse le : 22/12/2022
et publication sur le site internet de la commune de
Bédoin le : 22/12/2022

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, M. Alain CONSTANT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.